Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Carte de sejour ou de residence

Par djab

bonjour.
je suis retraité du régime général (cnav)et de la complémentaire,j'ai résidé en France de 1972 à 1977.
Parallèlement à mon travail,j était étudiant à l université
de Paris 8.A la fin de mes études je suis rentré en ALGÉRIE .
Actuellement je perçois une retraite mensuelle de l assurance
retraite.
il y a lieu de signaler que de 1959 à 1962 j'ai fréquenté
durant cette période le lycée Cuvier de Montbéliard (Doubs).
En conséquence je vous serai gré de m'informer si j'ai droit
à une carte de résidence ou éventuellement à une carte de séjour.
Je vous remercie infiniment de la réponse que vous pourriez
m'apporter.

Par Tisuisse1

Réponse : tout dépend de votre statut en mars 1962. En effet, à la déclaration d'indépendance de l'Algérie, les ressortissants algériens, ainsi que leurs enfants mineurs, qui n'ont pas opté pour le choix de rester français, sont devenus, de plein droit, algérien.

Voyez donc le consulat ou l'ambassade de France dans votre pays.